

BOURSAGRI®DOC DE LA CAMPAGNE

2018/2019



CÉRÉALES COLLECTÉES	TAXE FISCALE AFFECTÉE À FRANCEAGRIMER	CVO RECHERCHE [*] GNIS	CVO INTERCÉRÉALES	TOTAL
		AGRICULTEURS		
BLÉ TENDRE	0,28 €/T	0, 70 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
DRGE	0,28 €/T	0, 7 0 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
MAÏS	0,28 €/T	•	0,63 €/T	0,91 €/T
BLÉ DUR	<mark>0,28</mark> €/T	0,70 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
AVOINE	0,28 €/T	0, 7 0 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
SEIGLE	0,28 €/T	0, 70 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
TRITICALE	0,28 €/T	0, 7 0 €/T	0,63 €/T	1,61 €/T
ORGHO	0,28 €/T	•	0,63 €/T	0,91 €/T
RIZ	0,28 €/T	0, 70 €/T	-	1,61 €/T
PEAUTRE		0, 70 €/T	-	0, 7 0 €/T
		COLLECTEURS		
Céréales (hors épeautre)		•	0,03 €/T	0,03 €/T

*Supprimées à partir du 1er janvier 2019

 $^*Avoir de 0,28 \\ \text{$<$/$gou}\ 0,64 \\ \text{$<$/$500}\ 000\ graines certifi\'ees vendues \`areverser aux agriculteurs utilisateurs de semences certifi\'ees vendues areverser aux agriculteurs utilisateurs de semences according a semence according a sem$

OLÉAGINEUX COLLECTÉS	CVO TERRES UNIVIA ASSUJETTIE TVA AU TAUX DE 20%	CVO TERRES UNIVIA NON ASSUJETTIE TVA	TOTAL CVO TERRES UNIVIA
	AGRICULTE	URS	
COLZA	2,35 €/T	0,70 €/T	3,05 €/T
TOURNESOL	2,51 €/⊤	0, 74 €/T	3,25 €/T
SOJA	2,51 €/⊤	0,74 €/T	3, 25 €/T
LIN OLÉAGINEUX	2,51 €/T	0,74 €/T	3,25 €/T
PROTÉAGINEUX COLLECTÉS	CVO TERRES UNIVIA ASSUJETTIE TVA AU TAUX DE 20%	CVO TERRES UNIVIA NON ASSUJETTIE TVA	TOTAL CVO TERRES UNIVIA
	AGRICULTE	URS	
POIS	1,24	0,3 7 €/T	1,61 €/T

LUPIN	1,24 €/T	0,37 €/T	1,61 €/T
FÉVEROLE	1,24 €/T	0,37 €/T	1,61 €/T
	COLLECT	EURS	_
POIS	0,23	0,0 7 €/T	0,30 €/T
		67 1	671
LUPIN	0,23 €/⊤	0,0 7 €/T	0,30 €/T

LÉGUMES SECS COLLECTÉS	CVO ANILS ASSUJETTIET VA AU TAUX DE 20 %	CVO ANILS NON ASSUJETTIE TVA	TOTAL CVO ANILS
AGRICULTEURS			
LENTILLES	11 €/T	*	11 €/T

Les cotisations AGPM, AGPB, FOP et OPG (autres.) sont des cotisations syndicales non obligatoires.

Vous ne pouvez les prélever que sur demande expresse de votre client. Cette demande doit être faite par écrit et n'est valable que pour une campagne.



LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DES PRINCIPAUX CONTAMINANTS DES CÉRÉALES, GRAINES OLÉAGINEUSES ET LÉGUMINEUSES (LISTE NON EXHAUSTIVE)

SUBSTANCES D'INSECTICIDES		CÉRÉALES (MG/KG OU PPM)	OLÉAGINEUX (MG/KG OU PPM)	LÉGUMINEUSES (MG/KG OU
PIRIMIPHOS-METHYL		-BLÉ, ORGE, AVOINE, SORGHO, MILLET: 5 -MAÏS, RIZ, SARRASIN, SEIGLE, AUTRES: 0,5	0,5	0,01
	JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE 2018	3	0,05	0,05
CHLORPYRIFOS- METHYL	A PARTIR DU 5 DÉCEMBRE 2018	-AVOINE, ORGE:6 [©] - RIZ:3 [™] -AUTRES:0,05 [™]	0,05	0,05
DELTAM	ÉTHRINE	-AVOINE,MAÏS,MILLET, ORGE,SARRASIN, SEIGLE, SORGHO: 2 -BLÉ, RIZ: 1 -AUTRES: 0,02	-COLZA, BOURRACHE, CHÈNEVIS, PAVOT, RICIN: 0,2 -MOUTARDE, CAMELINE: 0,07 -TOURNESOL: 0,05 -AUTRES: 0,02	- LENTILLES, LUPIN, POIS : 1 - HARICOTS : 0,6 - AUTRES : 0,02
CYPERMI	ÉTHRINE	- AVOINE, BLÉ, ORGE, RIZ, SEIGLE : 2 - MAÏS, MILLET, SARRASIN, SORGHO, AUTRES : 0 , 3	-COLZA,COTON,LIN,PAVOT,SÉSAME,TOURNESOL: 0,2 -MOUTARDE,ARACHIDES,CARTHAME: 0,1 -AUTRES: 0,05	0,05
PYRÉTH	HRINES	3	3	3
	PHANE PHOSPHURE	- MAÏS, MILLET, SARRASIN, SORGHO : 0,7 - AVOINE, BLÉ, ORGE, RIZ, SEIGLE : 0,05 - AUTRES: 0,01	0,05	0,01

[©] Pour les céréales, la définition des résidus de chlorpyrifos-méthyl a évolué. Elle correspond désormais à la somme du chlorpyrifos-méthyl et du desméthyl chlorpyrifos-méthyl.

MÉTAUXLOURDS	ALIMENTATION HUMAINE (MG/KG OU PPM)	ALIMENTATION ANIMALE (MG/KG OU PPM) (MATIÈRES PREMIÈRES DES ALIMENTS POUR ANIMAUX)
ARSENIC	ARSENIC INORGANIQUE : - RIZUSINÉ, NON ÉTUVÉ : 0, 2 - RIZ ÉTUVÉ ET RIZ DÉCORTIQUÉ : 0,25	2
CADMIUM	-BLÉ, RIZ: 0,2 -AUTRES CÉRÉALES: 0,1 -SOJA: 0,2	1
FLUOR		150
MERCURE	- CÉRÉALESET LÉGUMINEUSES: 0,01 - OLÉAGINEUX: 0,02	0,1
NITRITE		15
PLOMB	CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES : 0,2	10

MYCOTOXINES		on a live	ALIMENTATION HUMAINE (μC	G/KG OU PPB)	ALIMENTATION ANIMALE (μG/KG OU PPB)		
МХ	COTOXINES	GRAINS	LIMITES RÈGLEMENTAIRES	LIMITES INDICATIVES ⁽⁴⁾	LIMITES RECOMMANDÉES	LIMITES INDICATIVES(4)	
	DÉOXYNIVALÉNOL	AVOINE, BLÉ DUR, MAÏS	1750 ⁽³⁾	۰	8000		
	DEOXTRIVALENCE	AUTRES CÉRÉALES	1250	۰	8000		
	FUMONISINES (B1 + B2)	MAÏS	4000 (3)	•	60 000	٠	
PLEIN		MAÏS, ORGE		200		200	
CHAMP	T-2ETHT-2	AVOINE	٠	1000	•	1000	
		AUTRES CÉRÉALES		100	•	100	
	ZÉARALÉNONE	MAÏS	350 ⁽³⁾	۰	2000		
	ZEARALENONE	AUTRES CÉRÉALES	100	۰	2000		
		MAÏS, RIZ	2 (DÉROGATION SOUS CONDITIONS:5 [™])	۰			
	A EL ATOVINE DA	AUTRES CÉRÉALES	2	٠	20		
PLEIN	AFLATOXINEB1	OLÉAGINEUX	2 (DÉROGATION SOUS CONDITIONS:8º)	٠	(LIMITE RÉGLEMENTAIRE)		
CHAMP		PROTÉAGINEUX		٠		۰	
+ STOCKAGE	TOTAL AFLATOXINES (B1+B2+G1+G2)	MAÏS, RIZ	4 (DÉROGATIONSOUS CONDITIONS:10 [®])	•			
			AUTRES CÉRÉALES	4	٠		
	(51-52-01-02)	OLÉAGINEUX	4 (DÉROGATIONSOUSCONDITIONS:15 ²¹)	۰			
STOCKAGE	OCHRATOXINE A	CÉRÉALES	5		250	٠	

CÉRÉALES (HORS MAÏS ET RIZ): 0,5

SCLÉROTES D'ERGOT

⁽²⁾ Cette dérogation est applicable aux conditions suivantes:

• que les grains soient soumis à un traitement de tri ou à d'autres méthodes physiques avant consommation ou utilisation come ingrédients de denrées alimentaires;

• que le document d'accompagnement de la livraison comporte la mention "produit destiné à être obligatoirement soumis à un traitement de triage ou à d'autres méthodes physiques visant à réduire le niveau de contamination par les aflatoxines avant toute consommation humaine ou toute utilisation comme ingrédient de denrées alimentaires";

et qu'après traitement, les limites maximales suivantes ne soient pas dépassées : 2 μg/kg pour l'aflatoxine B1 et 4 μg/kg pour le total des aflatoxines (B1+B2+G1+G2)
 (⁹A l'exception du maïs brut destiné à être transformé par mouture humide. L'étiquetage ou la destination doit clairement faire apparaître qu'il est destiné à être utilisé dans un processus de mouture humide (production d'amidon).
 (⁶) Niveaux indicatifs au-delà desquels il convient, en cas de dépassements répétés, d'enquêter sur les facteurs conduisant à la présence de toxines T2 et HT2. Leur surveillance est donc recommandée.



NORMES DE COMMERCIALISATION DES ADDENDA (SOURCE: SYNDICAT DE PARIS) NORMES PAR DÉFAUT QUI S'APPLIQUENT SI LES SPÉCIFICATIONS NE SONT PAS INDIQUÉES DANS LE CONTRAT

SPÉCIFICATION	PSKG/HL	Humidité (%)	GRAINS CASSÉS (%)	GRAINS GERMÉS (%)	IMPURETÉS GRAINS+ DIVERSES (%)	IMPU- RETÉS GRAINS (%)	IMPU- RETÉS DIVERSES (%)	Protéines (%)	FORCE BOULAN- GÉRE (W)	HAGBERG (S)	HUILE (%)	GERMI- NATION (%)	CALI- BRAGE (%)		
AD1/TOUTES CÉRÉALES	•	15	۰	٠	2	۰	3MAX ¹ 2MAX ²	۰		۰	٠	٠	٠	٠	
AD2/BLÉ TENDRE MEUNIER		۰	۰	٠	٠	۰	3мах	۰		٠	٠	٠	٠	٠	٠
PREMIUM A 1	77	٠	۰	٠	٠	۰	۰	11,5 MINI	170 MINI	240 MINI	٠	٠	٠	٠	٠
SUPÉRIEUR A 2 ³	76	٠	٠		٠	٠	٠	11 MINI	NON SPÉCIFIÉ	220 MINI	٠	٠	٠	٠	
MÉDIUM A 3	NON SPÉCIFIÉ	٠	٠	٠	٠	٠	٠	10,5 MINI	NON SPÉCIFIÉ	170 MINI	٠	٠	•	٠	٠
ACCES A 4	NON SPÉCIFIÉ	٠	٠	٠	٠	۰	٠	SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	NON SPÉCIFIÉ	NON SPÉCIFIÉ			٠	٠	
AD4/ORGE BRASSICOLE		14,5	٠	۰	-	۰	۰	٠	٠	۰		95%	90% > 2,5MM 3% < 2,2MM		
AD5/MAÏS		15	5	٠	3,5	•	2,3 MAX	•	۰	•	٠	٠	•	٠	•
AD6/COLZA		9	٠		2	•				•	40	٠	٠	٠	2 MAX
AD 6 / TOURNESOL		9	٠	٠	2	٠	٠	٠	٠	٠	44	•		2	•
AD7/ PROTÉAGINEUX		14	4	۰	2	۰	1 MAX	۰	۰	٠	٠	٠	٠	٠	
AD9/SOJA		SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	٠	٠	SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	2	SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	٠	٠	SPÉCIFIÉ DANS LE CONTRAT	٠	٠	٠	
AD 12 / SORGHO ALIM. HUMAINE		14,5	2	1	٠	2	1	٠	٠	٠		٠	٠	٠	•
AD 12 BIS / SORGHO ALIM. HUMAINE	•	14,5	3	2		2	1	٠	•	•					

¹ Impuretés du blé tendre, orges et seigle / ² Impuretés autres céréales / ³ Les spécifications du Supérieur A2 correspondent aux spécifications du contrat Euronext.



NORMES DE COMMERCIALISATION MATIF

SPÉCIFICATION	PSKG/HL	HUMIDITÉ (%)	GRAINS CASSÉS (%)	GRAINS GERMÉS (%)	IMPURETÉS GRAINS+ DIVERSES (%)	IMPURETÉS GRAINS (%)	IMPURETÉS DIVERSES (%)	PROTÉINES (%)				
BLÉ TENDRE MEUNIER	7 6міні	15	4	2	٠	•	٠	11 MINI	220MINI	٠	٠	٠
MAÏS (CONTRAT)	٠	15	4	2,5	۰	4	1	۰	۰	٠	٠	•
MAÏS (LIVRAISON)	٠	15- 15,5 MAX	4- 10 MAX	2,5- 6 MAX	٠	4- 5MAX	1- 3MAX	٠	٠	٠	٠	
COLZA (CONTRAT)	٠	9	٠	۰	2	•	•	۰	•	40	٠	•
COLZA (LIVRAISON)	٠	10 MAX		۰	2 MAX		٠	٠	۰		2 MAX	2 MAX



	ADDEN	DUM I	ADDENI	DUM II	ADDEN	DUM III
SPÉCIFICATIONS	TOUTES CÉRÉALES	RÉFACTION (% DU PRIX)	BLÉ TENDRE MEUNIER	RÉFACTION (% DU PRIX)	BLÉDUR	RÉFACTION (% DU PRIX)
POIDS	INSUFFISANCE <= 0,5	0,5 % au prorata	INSUFFISANCE < 0,5	0,5% au prorata	INSUFFISANCE < 0,5	0,5 % au prorata
SPÉCIFIQUES	INSUFFISANCE DE 0,5 À 3%	1% AU PRORATA	INSUFFISANCE DE 0,5 À 2%	1 % au prorata	INSUFFISANCE DE 0,5 À 2%	1 % au prorata
KG/ HI	INSUFFISANCE>3%	REFUSABLE	INSUFFISANCE > 2%	REFUSABLE	INSUFFISANCE>2%	REFUSABLE
	DÉPASSEMENT <= 1%	1 % AU PRORATA	DÉPASSEMENT <= 1%	1 % au prorata	DÉPASSEMENT <= 2%	1 % au prorata
HUMIDITÉ	DÉPASSEMENT DE 1,1% À 2 %	1,5 AU PRORATA À 1 %	DÉPASSEMENT > 1%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE
	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE		•	•	•
GRAINS	DÉPASSEMENT <= 2%	PAS DE RÉFACTION	DÉPASSEMENT < = 0,5%	PAS DE RÉFACTION	DÉPASSEMENT <= 3%	0,2 % au prorata
CASSÉS	DÉPASSEMENT DE 2,1% À5%	0,25% AU PRORATA	DÉPASSEMENT DE 0,6 À 3%	0,25 % AU PRORATA	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE
/BRISĖS(%)	DÉPASSEMENT>5%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE		٠
GRAINS	DÉPASSEMENT <= 3%	0,5% AU PRORATA	DÉPASSEMENT <= 2%	0,5% au prorata	DÉPASSEMENT <= 3%	0,3% AU PRORATA
GERMÉS (%)	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE
	DÉPASSEMENT <= 1%	PAS DE RÉFACTION	DÉPASSEMENT <= 1%	PAS DE RÉFACTION	DÉPASSEMENT <= 2%	1 % au prorata
IMPURETÉS	DÉPASSEMENT DE 1,1% À 6 %	1 % au prorata	DÉPASSEMENT DE 1,1 À 4%	1 % au prorata	DÉPASSEMENT DE 2,1 À 4 %	2 % au prorata
	DÉPASSEMENT>5%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE	DÉPASSEMENT >4 %	REFUSABLE
IMPURETÉS DIVERSES	IMPURETÉS DIVERSES > 3%	REFUSABLE	IMPURETÉS DIVERSES > 2%	REFUSABLE		•
FROOTS	ERGOTS > 0,5 G/KG	REFUSABLE SI DESTINATION HUMAINE	ERGOTS > 0,5 G/KG	REFUSABLE SI DESTINATION HUMAINE		•
ERGOTS	ERGOTS > 0,1 %	REFUSABLE SI DESTINATION HUMAINE				
	INSUFFISANCE DE 0,1%	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE DE 0,1%	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE < 0,2%	PAS DE RÉFACTION
	INSUFFISANCE DE 0,2%	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE DE 0,2%	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE DE 0,2 À 0,5%	0,5 % au prorata
	INSUFFISANCE DE 0,3%	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE DE 0,3%	1,2%	INSUFFISANCE DE 0,6 À 0,8%	0,8% au prorata
	INSUFFISANCE DE 0,4%	0,8%	INSUFFISANCE DE 0,4%	1,6%	INSUFFISANCE DE 0,9 À1%	1,2 % au prorata
	INSUFFISANCE DE 0,5%	1%	INSUFFISANCE DE 0,5%	2%	INSUFFISANCE>1%	REFUSABLE
TENEUR EN	INSUFFISANCE DE 0,6%	1,2%	INSUFFISANCE > = 0,6%	REFUSABLE		
PROTÉINES (%)	INSUFFISANCE DE 0,7%	1,5%				
	INSUFFISANCE DE 0,8%	2%		•		•
	INSUFFISANCE DE 0,9%	2,5%				•
	INSUFFISANCE DE 1%	3%	•	0	۰	0
	INSUFFISANCE > 1%	ARBITRAGE		٠		•
		•	INSUFFISANCE <= 8%	PAS DE RÉFACTION		•
		•	INSUFFISANCE DE 8,1 À 9%	0,5%		•
		•	INSUFFISANCE DE 9,1 À 10%	1%		٠
FORCE		•	INSUFFISANCE DE10,1 À 11%	1,5%		٠
BOULANGÉRE		•	INSUFFISANCE DE11,1 À 12%	2%	٠	۰
(W)		•	INSUFFISANCE DE12,1 À 13%	3%	٠	۰
		•	INSUFFISANCE DE13,1 À14%	4%	٠	٠
		•	INSUFFISANCE DE14,1 À 15%	5%	٠	۰
		•	NSUFFISANCE >15%	REFUSABLE		•
TEMPS DE		•	INSUFFISANCE <= 25 S	PAS DE RÉFACTION	INSUFFISANCE <= 25 S	PAS DE RÉFACTION
CHUTE DE HAGBERG (S)			INSUFFISANCE DE 26 À 50 S	1/1000 PAR S DE DÉPASSEMENT	INSUFFISANCE DE 26 À 50 S	1/1000 PAR S DE DÉPASSEMENT
Tirtus Etta (o)	•	•	INSUFFISANCE>50 S	REFUSABLE	INSUFFISANCE > 50 S	REFUSABLE
GRAINS	•	•	•	•	DÉPASSEMENT <= 3%	0,3% au prorata
MOUCHETÉS		•		•	DÉPASSEMENT DE 3,1 À 4%	0,5% AU PRORATA + 0,9%
		•		•	DÉPASSEMENT>4%	REFUSABLE
GRAINS FUSARIÉS	•	•		•	DÉPASSEMENT <= 3%	0,3% AU PRORATA
· OO/WILD		•		•	DÉPASSEMENT > 3% DÉPASSEMENT < = 5%	REFUSABLE
GRAINS					DÉPASSEMENT DE 5,1 À 15%	0,1% AU PRORATA 0,2% AU PRORATA + 0,5%
MITADINĖS		•			DÉPASSEMENT >15%	REFUSABLE
					21.103E1E11 / 43/0	



LES DÉPASSEMENTS OU INSUFFISANCES S'APPLIQUENT PAR RAPPORT AUX NORMES PAR DÉFAUT OU AUX SPÉCIFICATIONS INDIQUÉES DANS LE CONTRAT

	ADDENDUM IV	
SPÉCIFICATIONS	ORGE DE BRASSERIE	RÉFACTION
		(% DU PRIX)
HUMIDITÉ		49/
14,5%	DÉPASSEMENT DE <= 0,5%	1% AU PRORATA
GERMINATION	DÉPASSEMENT>0,5%	REFUSABLE
GERMINATION	INSUFFISANCE DE 1%	0,5%
	INSUFFISANCE DE 1%	1%
Résultat sur 120h 95%	INSUFFISANCE DE 3%	2%
	INSUFFISANCE >= 4%	Z /0 REFUSABLE
CALIBRAGE	INSUFFISANCE>=470	NEI OOADEE
OALIBITAGE	INSUFFISANCE <= 1%	0,25%
	INSUFFISANCE DE 1,1% À 2%	0,5%
Calibrage élevé 2,5 mm	INSUFFISANCE DE 2,1% À 3%	0,75%
90% au-dessus	INSUFFISANCE DE 3,1% À 4%	1%
	INSUFFISANCE > 4%	REFUSABLE
	DÉPASSEMENT <= 1%	0,25%
Calibrage faible 2,2 mm	DÉPASSEMENT DE 1,1 À 2%	0,5%
3% en-dessous	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE
IMPURETÉS ÉTRA	NGÉRES	
F) Grains	DÉPASSEMENT <= 2%	PAS DE RÉFACTION
autres céréales	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE
G) Grains autres	DÉPASSEMENT <= 1%	PAS DE RÉFACTION
+ avariés	DÉPASSEMENT>1%	REFUSABLE
	DÉPASSEMENT <= 0,5%	PAS DE RÉFACTION
Grains autres	DÉPASSEMENT>0,5%	REFUSABLE
ERGOTS		
	ergots > 0,05%	REFUSABLE
IMPURETÉS SPÉC	IFIQUES (%)	-
1) Organ à 4 at/au 6	PRÉSENCE <= 3%	PAS DE RÉFACTION
1) Orges à 4 et/ou 6 rangs dans les orges à 2 rangs	PRÉSENCE DE 4%	1%
J	PRÉSENCE>=5%	REFUSABLE
	PRÉSENCE<=5%	PAS DE RÉFACTION
2) Orges d'hiver à 2 rangs dans les orges	PRÉSENCE DE 6 %	0,5%
de Printemps à 2 rangs	PRÉSENCE DE 7%	1%
-1.0	PRÉSENCE>=8%	REFUSABLE
3) Orges de Printemps à 2 rangs dans les orges	PRÉSENCE<=10%	PAS DE RÉFACTION
d'hiver à 2 rangs /Orges à 2 rangs dans les orges à 4 et/ou 6 rangs	PRÉSENCE>=11%	REFUSABLE
	MPURETÉS ETRANGÉRES ET SPÉCIFIC	UES F+G+1+2+3
	DÉPASSEMENT>10%	REFUSABLE
PURETÉ VARIÉTAL	E	
93%	INSUFFISANCE DE 1 À 7%	0,5% PAR POINT D'INSUFFISSANCE
	INSUFFISANCE>=8%	REFUSABLE
TENEUR EN PROT	ÉINES (%)	
	INSUFFISANCE OU DÉPASSEMENT<=1%	1% AU PRORATA
	INSUFFISANCE OU DÉPASSEMENT > 1%	REFUSABLE

	ADDENDUM V	
SPÉCIFICATIONS	MAÏS	RÉFACTION (% DU PRIX)
HUMIDITÉ		
4504	DÉPASSEMENT DE 0,1% À 0,5%	1% au prorata
15%	DÉPASSEMENT > 0,5%	REFUSABLE
GRAINSCASSÉS		
5%	DÉPASSEMENT DE 0,1% À 3%	0,25 % au prorata
3/8	DÉPASSEMENT>3%	REFUSABLE
IMPURETÉS		
	DÉPASSEMENT DE 0,1 À 0,5%	PAS DE RÉFACTION
3,5%	DÉPASSEMENT DE 0,6% À 3,5%	1% au prorata
	DÉPASSEMENT>3,5%	REFUSABLE
IMPURETÉS DIVERSES		
2,3%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE
TENEUR EN GRAINS D'AUTRES CI	ÉRÉALES	
8%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE
GRAINS AVARIÉS		
1,5%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE

ADDENDUM VI				
SPÉCIFICATIONS	COLZA ET TOURNESOL	RÉFACTION (% DU PRIX)		
HUMIDITÉ				
9%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		
IMPURETÉS COLZA				
2%	IMPURETÉS > 3%	REFUSABLE		
IMPURETÉS TOURNESOL				
2%	IMPURETÉS > 5%	REFUSABLE		
TENEUR EN HUILE				
40% colza	TENEUR EN HUILE < 40%	REFUSABLE		
44% tournesol	TENEUR EN HUILE < 44%	REFUSABLE		
ACIDITÉ OLÉIQUE				
2% pour le tournesol	DÉPASSEMENT <= 1%	PAS DE RÉFACTION		
	DÉPASSEMENT DE 1,1 À 3%	2,5% AU PRORATA + 2%		
	DÉPASSEMENT > 3%	REFUSABLE		
ACIDE ERUCIQUE				
2% pour le colza	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		

ADDENDUM VII				
SPÉCIFICATIONS	POIS, FÈVES ET FÉVEROLES	RÉFACTION (% DU PRIX)		
HUMIDITÉ				
	DÉPASSEMENT < = 1%	PAS DE RÉFACTION		
14%	DÉPASSEMENT DE 1,1 À 2 %	1 % au prorata		
	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE		
GRAINS CASSÉS/BRISÉS/PELICULLÉES				
4%	DÉPASSEMENT < = 5%	0,25% au prorata		
	DÉPASSEMENT>5%	REFUSABLE		
IMPURETÉS TOTALES				
20/	DÉPASSEMENT <= 2%	1 % au prorata		
2%	DÉPASSEMENT>2%	REFUSABLE		
IMPURETÉS DIVERSES				
1%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		
GRAINESDEPLANTESCULTIVÉES				
2%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		

ADDENDUM IX				
SPÉCIFICATIONS	SOJA	BONIFICATION/ RÉFACTION (% DU PRIX)		
HUMIDITÉ EXPRIMÉE EN BASE				
	DÉPASSEMENT <= 1%	réfaction de 1% au prorata		
	DÉPASSEMENT > 1%	REFUSABLE		
HUMIDITÉ EXPRIMÉE EN MAX				
	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		
GRAINESBRISÉES/PELLICULÉES				
	DÉPASSEMENT < = 5%	réfaction de 0,25 % au prorata		
	DÉPASSEMENT>5%	REFUSABLE		
GRAINES ENDOMMAGÉES				
	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		
IMPURETÉS DIVERSES				
2%	SI DÉPASSEMENT	REFUSABLE		
PROTÉINES				
	DÉPASSEMENT OU INSUFFISANCE < = 1%	PAS DE BONIFICATION /RÉFACTION		
	DÉPASSEMENT>1,1%	BONIFICATION DE 1% AU PRORATA		
	INSUFFISANCE DE 1,1 À 3%	réfaction de 1% au prorata		
	INSUFFISANCE > 3%	REFUSABLE		
HUILE				
	DÉPASSEMENT OU INSUFFISANCE <= 0,5%	PAS DE BONIFICATION/RÉFACTION		
	dépassement ou insuffisance > 0,5%	bonification/réfaction de 1,25% au prorata		

